

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

COMMUNE DE CAYENNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXES

CONSTRUCTION DE LA CITE JUDICIAIRE DE CAYENNE

***Relative à la déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la
commune de Cayenne***

Réf: Tribunal Administratif: E23000009 / 97 du 18/10/2023

Réf: Arrêté Préfectoral: n° R03-2023-11-17-00001 en date du 17 novembre 2023

7) Annexes

Pièces consultables annexées au dossier d'enquête:

1) Publicité réglementaire:

- ❖ Photocopies des journaux d'annonces légales:

Première parution

- Mo News du vendredi 17 novembre 2023 numéro 141 du 23/11/2023 journal ;
- Mo News du vendredi 17 novembre 2023 en ligne ;
- France Guyane du vendredi 24 novembre 2023.

Deuxième parution

- Mo News du vendredi 17 novembre 2023 numéro 144 du 14/12/2023 journal ;
- Mo News du vendredi 17 novembre 2023 en ligne ;
- France Guyane du 15 décembre 2023.

Publicité complémentaire

- ❖ *Justifications des spots et annonces faites par la voie de média radio:*

- Radio Péyi

2) Pièces Administratives

- ❖ Décision du Tribunal Administratif de Cayenne n° E23000009 / 97 du 18/10/2023;
- ❖ Arrêté Préfectoral du n°R03-2023-11-17-00001 du 17/11/2023;
- ❖ Copie du Certificat d’Affichage du 19 janvier 2024 de la Mairie de Cayenne;
- ❖ Copie Procès Verbal de Synthèse incluant les questions posées par le Commissaire Enquêteur en date du 16 janvier 2024;
- ❖ Copie lettre d’accompagnement du mémoire en réponse du pétitionnaire ;
- ❖ Copie du mémoire en réponse du pétitionnaire aux questions du commissaire enquêteur en date du 30 janvier 2024;
- ❖ Copie courrier du commissaire enquêteur à l’attention du Maire de Cayenne

(avis du Conseil Municipal) en date du 21 novembre 2023.

- ❖ Copie courrier du commissaire enquêteur à l'attention du Barreau de la Guyane en date du 21 novembre 2023.

2) Pièces: Avis des personnalités

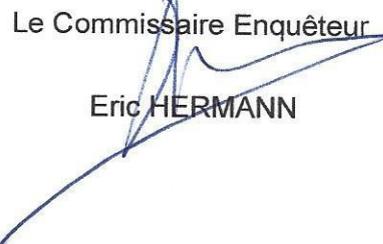
- ❖ Copie avis de la Municipalité de Cayenne du 29 novembre 2023;

3) Pièces: Registres d'enquête :

- ❖ Copie du registre dématérialisé ;
- ❖ Copie du registre d'enquête ;
- ❖ Copie fiche de présence de la réunion publique.

Fait et clos à Macouria, le 09 février 2024

Le Commissaire Enquêteur
Eric HERMANN



MO NEWS

Mo News

20 Résidence Uranus,

Route de Cabassou

97300 CAYENNE

Tél : 0594 31 50 25

www.monewsguyane.com

redaction@monewsguyane.com

Agence Publique pour
l'Immobilier de la Justice

67, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

Références : ENQUETE PUBLIQUE NELLE CITE
JUDICIAIRE (1)

A l'attention de: Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice
Nos réf: CLI00007

ATTESTATION DE PARUTION

Cayenne, le 17/11/2023

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver votre attestation de parution concernant votre annonce légale publiée dans le Journal **Mo News**.

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le numéro 141 à paraître ce 23/11/2023

Nous vous en souhaitons bonne réception

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous



SARL SOGUPRESSE
SIRET : 834 465 400 000 14
20 Cité Uranus - Route de Cabassou
97300 CAYENNE
Tél : 0594 31 50 25
www.monewsguyane.com
www.monewsguyane.com

ATTESTATION DE PARUTION

MO NEWS

Mo News

20 Résidence Uranus,

Route de Cabassou

97300 CAYENNE

Tél : 0594 31 50 25

www.monewsguyane.com

redaction@monewsguyane.com

Agence Publique pour
l'Immobilier de la Justice

67, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

Références :ENQUETE PUBLIQUE NELLE CITE
JUDICIAIRE (1)

A l'attention de:
Nos réf: Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice
CLI00007

ATTESTATION DE PARUTION

Cayenne, le 17/11/2023

Madame, Monsieur,

Veillez trouver votre attestation de parution concernant votre annonce légale publiée dans le Journal **Mo News**.

L'annonce est désormais en ligne sur notre plateforme <https://monewslegale.com/SPEL?annonce=3605>

Nous vous en souhaitons bonne réception

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous



SARL SOGUPRESSE
SIRET : 834 605 400 000 14
20 Cité Uranus - Route de Cabassou
97300 CAYENNE
05 94 31 50 25
0298241010
www.monewsguyane.com

ATTESTATION DE PARUTION

ATTESTATION DE PARUTION
www.franceguyane.fr du 24 nov. 2023**AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE****AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du site patrimonial remarquable de la commune de Cayenne en vue de la construction de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne

Le préfet de la Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Cayenne en vue de la construction de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne, sur le fondement des articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 et R. 153-17 du code de l'urbanisme ainsi que des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Cette enquête est prescrite du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus

Ce projet vise la construction de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne et fait suite aux accords de Guyane et à la loi n° 2019-2022 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ainsi qu'à la loi organique n° 2019-221 relative au renforcement de l'organisation des juridictions.

Le projet prévoit, sur le site Reberd, la construction de 8000m² de surface utile, soit 10300 m² de surface de plancher hors parkings, permettant d'accueillir un tribunal judiciaire, un conseil des prud'hommes, un tribunal mixte de commerce, un tribunal admi-

nistratif et un silo d'archives judiciaires.

Le maître d'ouvrage est l'agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). La personne en charge de ce dossier est M. Adrien DESCHAMPS, mail : adrien.deschamps@apij-justice.fr

Le service instructeur est la direction générale des territoires et de la mer (DGTM), service "Urbanisme, logement et aménagement" - unité "Urbanisme réglementaire".

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par ordonnance n°E23000009/97 du 18 octobre 2023, M. Eric HERMANN en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :

- à la mairie de Cayenne - direction générale des services techniques, située 21 boulevard de la République, du lundi au vendredi de 7h à 14h ; un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier y sera mis à la disposition du public.

En version dématérialisée :

<https://www.registre-numerique.fr/nouvelle-cite-judiciaire-cayenne>
- sur le site internet des services de l'État en Guyane :
<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023>
- sur le site internet de l'APIJ :
<https://www.apij.justice.fr/nos-projets/les-operations-judiciaires/cite-judiciaire-de-cayenne/>

Ce dossier comprend notamment :

- les pièces administratives, les plans et documents graphiques ;
- la décision N° MRAe 2023DK-GUY1 du 22 juin 2023 de la mission régionale d'autorité environnementale de Guyane dispensant la mise en compatibilité du SPR de Cayenne d'évaluation environnementale après examen au cas par cas,

- la décision n° SEVS-SPPD2-23-05-094 du 1er juin 2023 du commissariat général au développement durable dispensant le projet de réalisation d'une cité judiciaire à Cayenne d'évaluation environnementale après examen au cas par cas,

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 7 septembre 2023.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne à l'adresse susmentionnée;

- sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/nouvelle-cite-judiciaire-cayenne>

- par courriel :

nouvelle-cite-

judi-

ciaire-cayenne@mail.registre-

numerique.fr ou dga-djc-en-

quetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

- sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023> via l'onglet "déposer une observation";

- par voie postale, à l'attention de M. Eric HERMANN, à l'adresse suivante :

Direction Juridique et Contentieux (DJC) - Bâtiment HEDER - RDC - rue Élixa ROBERTIN - 97307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, au plus tard le vendredi 12 janvier 2024 à 14h pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le vendredi 12 janvier 2024.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne, 21 boulevard de la République, au cours des permanences suivantes :

- jeudi 14 décembre 2023 de 9h à 12h

- jeudi 21 décembre 2023 de 9h à 12h

- jeudi 28 décembre 2023 de 9h à 12h

- jeudi 4 janvier 2024 de 9h à 12h

- vendredi 12 janvier 2024 de 11h à 14h

soumis pour avis par le préfet à l'organe délibérant de la commune de Cayenne. Le préfet est susceptible d'adopter par arrêté préfectoral la déclaration de projet au vu de l'ensemble des pièces du dossier.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du pu-

PRESSE ANTILLES GUYANE
SAS au capital de 6 125 000 euros
Service Annonces légales
Tour Lumina - 1 rue Loulou Boislaville
97200 FORT DE FRANCE
0596 72 88 00 - SIRET 879 689 883 00020

MO NEWS

Mo News

20 Résidence Uranus,

Route de Cabassou

97300 CAYENNE

Tél : 0594 31 50 25

www.monewsguyane.com

redaction@monewsguyane.com

Agence Publique pour
l'Immobilier de la Justice

67, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

Références : ENQUETE PUBLIQUE NELLE CITE
JUDICIAIRE (2))

A l'attention de:
Nos réf: Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice
CLI0007

ATTESTATION DE PARUTION

Cayenne, le 17/11/2023

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver votre attestation de parution concernant votre annonce légale publiée dans le Journal **Mo News**.

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le numéro 144 à paraître ce 14/12/2023

Nous vous en souhaitons bonne réception

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous

MO NEWS

SARL SOGUPRESSE
SIRET : 834 465 400 0001 14
20 Cité Uranus - Route de Cabassou
97300 CAYENNE
05 94 31 50 25
www.monewsguyane.com

ATTESTATION DE PARUTION

MO NEWS

Mo News

20 Résidence Uranus,

Route de Cabassou

97300 CAYENNE

Tél : 0594 31 50 25

www.monewsguyane.com

redaction@monewsguyane.com

Agence Publique pour
l'Immobilier de la Justice

67, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

Références :ENQUETE PUBLIQUE NELLE CITE
JUDICIAIRE (1)

A l'attention
de:
Nos réf: Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice
CLI00007

ATTESTATION DE PARUTION

Cayenne, le 17/11/2023

Madame, Monsieur,

Veillez trouver votre attestation de parution concernant votre annonce légale publiée dans le Journal **Mo News**.

L'annonce est désormais en ligne sur notre plateforme <https://monewslegale.com/SPEL?annonce=3605>

Nous vous en souhaitons bonne réception

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous



SARL SOGUPRESSE
SIRET : 834 465 400 000 34
20 Cité Uranus - Route de Cabassou
97300 CAYENNE
05 94 31 50 25
www.monewsguyane.com

ATTESTATION DE PARUTION

ATTESTATION DE PARUTION
www.franceguyane.fr du 15 déc. 2023**AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE****AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du site patrimonial remarquable de la commune de Cayenne en vue de la construction de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne

Le préfet de la Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Cayenne en vue de la construction de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne, sur le fondement des articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 et R. 153-17 du code de l'urbanisme ainsi que des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Cette enquête est prescrite du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus

Ce projet vise la construction de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne et fait suite aux accords de Guyane et à la loi n° 2019-2022 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ainsi qu'à la loi organique n° 2019-221 relative au renforcement de l'organisation des juridictions.

Le projet prévoit, sur le site Rebard, la construction de 8000m² de surface utile, soit 10300 m² de surface de plancher hors parkings, permettant d'accueillir un tribunal judiciaire, un conseil des prud'hommes, un tribunal mixte de commerce, un tribunal admini-

nistratif et un silo d'archives judiciaires.

Le maître d'ouvrage est l'agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). La personne en charge de ce dossier est M. Adrien DESCHAMPS, mail : adrien.deschamps@apij-justice.fr

Le service instructeur est la direction générale des territoires et de la mer (DGTM), service "Urbanisme, logement et aménagement" - unité "Urbanisme réglementaire".

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par ordonnance n°E23000009/97 du 18 octobre 2023, M. Eric HERMANN en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :

- à la mairie de Cayenne - direction générale des services techniques, située 21 boulevard de la République, du lundi au vendredi de 7h à 14h ; un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier y sera mis à la disposition du public.

En version dématérialisée :

<https://www.registre-numerique.fr/nouvelle-cite-judiciaire-cayenne>

- sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023>

- sur le site internet de l'APIJ :

<https://www.apij.justice.fr/nos-projets/les-operations-judiciaires/cite-judiciaire-de-cayenne/>

Ce dossier comprend notamment :

- les pièces administratives, les plans et documents graphiques ;
- la décision N° MRAe 2023DK-GUY1 du 22 juin 2023 de la mission régionale d'autorité environnementale de Guyane dispensant la mise en compatibilité du SPR de Cayenne d'évaluation environnementale après examen au cas par cas,

- la décision n° SEVS-SPPD2-23-05-094 du 1er juin 2023 du commissariat général au développement durable dispensant le projet de réalisation d'une cité judiciaire à Cayenne d'évaluation environnementale après examen au cas par cas,

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 7 septembre 2023.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne à l'adresse susmentionnée;

- sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/nouvelle-cite-judiciaire-cayenne>

- par courriel :

nouvelle-cite-judi-

ciaire-cayenne@mail.registre-

numerique.fr ou dga-djc-en-

quetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

- sur le site internet des services

de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023> via l'onglet " déposer une observation ";

- par voie postale, à l'attention de M. Eric HERMANN, à l'adresse suivante :

Direction Juridique et Contentieux (DJC) - Bâtiment HEDER - RDC - rue Élisabeth ROBERTIN - 97307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, au plus tard le vendredi 12 janvier 2024 à 14h pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le vendredi 12 janvier 2024.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne, 21 boulevard de la République, au cours des permanences suivantes :

- jeudi 14 décembre 2023 de 9h à 12h

- jeudi 21 décembre 2023 de 9h à 12h

- jeudi 28 décembre 2023 de 9h à 12h

- jeudi 4 janvier 2024 de 9h à 12h

- vendredi 12 janvier 2024 de 11h à 14h

soumis pour avis par le préfet à l'organe délibérant de la commune de Cayenne. Le préfet est susceptible d'adopter par arrêté préfectoral la déclaration de projet au vu de l'ensemble des pièces du dossier.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du pu-

PRESSE ANTILLES GUYANE
SAS au capital de 6 125 000 euros
Service Annonces légales
Tour Lumina - 1 rue Loulou Boislaville
97200 FORT DE FRANCE
0596 72 88 00 - SIRET 879 689 883 00020



Eric Hermann <ericpaul.hermann@gmail.com>

Extension de la publicité de l'enquête publique cité judiciaire

GAILLARD Sandrine <Sandrine.GAILLARD@apij-justice.fr>

14 décembre 2023 à 07:45

À : BEITZ Agnès <Agnes.BEITZ@apij-justice.fr>, Eric Hermann <ericpaul.hermann@gmail.com>

Cc : BERTHARION Louise <Louise.BERTHARION@apij-justice.fr>

Bonjour,

Je vous confirme que les spots ne vont passer que sur la radio Péyi.

Ci-dessous les dates des spots, à raison de 3 spots par jour.

- ¶
- → 1^{er} spot : générique : ¶
 - .24/11 ¶
 - .01/12 ¶
 - .08/12 ¶
 - .12/12 ¶
 - → 2^{ème} spot : dates des permanences : ¶
 - .11/12 ¶
 - .13/12 ¶
 - .18/12 ¶
 - .20/12 ¶
 - .27/12 ¶
 - .03/01 ¶
 - .11/01 ¶

Cordialement.



AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

Sandrine GAILLARD

Assistante de gestion

Service Foncier et Urbanisme / Service Juridique et des Marchés

tél. 01 88 28 89 19

mobile : 06 32 09 61 34

www.apij.justice.fr

De : BEITZ Agnès <Agnes.BEITZ@apij-justice.fr>

Envoyé : jeudi 14 décembre 2023 11:09

À : Eric Hermann <ericpaul.hermann@gmail.com>